

RÔLE DU PRESIDENT DE JURY - GP
Désigné par la CTR

- Présider la réunion de jury
- Il composera les jurys avec l'aide du délégué CTR
- **Le Président de Jury ET le Délégué CTR doivent impérativement s'assurer que le passage de chaque candidat avec tel ou tel jury est bien déterminé par un tirage au sort et ce quelle que soit l'épreuve.**
- Signer les attestations de conservation des groupes pratiques ou théoriques
- Vérifier les bordereaux et feuilles de notes avec le représentant CTR
- Toute épreuve déclarée « non faite » est éliminatoire
- Aucune note ne peut être communiquée aux candidats, sauf celles inscrites au passeport pour le groupe acquis
- En cas d'incident, il devra avertir immédiatement la CTR
- Tout ce qui est dit en réunion de jury ne doit pas être divulgué
- Il travaillera en étroite collaboration avec le délégué CTR

La moindre erreur d'enregistrement bloque tout le système des cartes FFESSM. En cas de problème, en référer à Anne-Solange DESSERTINE (dessertine6667@free.fr – 06 61 23 22 92)